



FR

COMMISSION DES FINANCES
85^{ème} session
Rome, 4 octobre 2018

UNIDROIT 2018
F.C. (85) 3
Original: anglais/français
septembre 2018

Point n° 4 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget de l'exercice financier 2018

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Explication des ajustements proposés par le Secrétariat au Budget 2018</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Avis à transmettre à l'Assemblée Générale lors de sa 77^{ème} session</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2017 – Budget 2018; UNIDROIT 2018 - Comptes des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2017</i>

1. Il est de coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances, puis à l'Assemblée Générale, à l'automne, un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au Budget de l'exercice financier en cours sur la base des Comptes disponibles pour l'exercice financier précédent, des comptes partiels disponibles pour l'exercice financier en cours ainsi que toutes autres modifications dues à des circonstances exceptionnelles.

2. Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat considère qu'il est nécessaire d'introduire quelques ajustements au Budget de l'exercice financier 2018, comme cela est indiqué dans les notes au budget révisé qui figurent dans l'Annexe I au présent document. Le Secrétariat estime prudent d'anticiper un déficit dans les recettes ordinaires de 149.723,68 €. Tout en encourageant les Etats membres à verser leurs arriérés dans un délai convenable, le Secrétariat propose de compenser autant que possible cette perte de ressources ainsi que toute dépense imprévue en 2018 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres.

3. *La Commission des Finances est invitée à examiner les ajustements proposés au Budget de l'exercice financier 2018, tels qu'ils figurent en Annexe I, et à recommander leur approbation par l'Assemblée Générale à sa 77^{ème} session.*

ANNEXE I

AJUSTEMENTS AU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2018

RECETTES¹ (en Euro)

	2018		
	Budget	Recettes effectives	Solde
Revenu			
Excédent des exercices financiers précédents ¹	0,00	83.510,15	83.510,15
Chapitre 1: Contributions des Etats membres			
Art. 1 (Contributions des Etats membres) ²	2.223.870,00	2.074.146,32	-149.723,68
Chapitre 2: Autres recettes			
Art. 1 (Intérêt)	1.000,00	1.000,00	0,00
Art. 2 (Contributions aux frais généraux)	15.000,00	15.000,00	0,00
Art. 3 (Vente des publications)	17.000,00	6.000,00	0,00
Chapitre 3: Divers			
Crédit remboursement taxes ³	15.000,00	15.000,00	0,00
Total des recettes	2.271.870,00	2.194.656,47	-77.213,53

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RECETTES AJUSTEES

¹ Les comptes finaux de l'exercice financier 2017 montrent un excédent de 83.510,15 €. Selon la pratique budgétaire en vigueur depuis 2012, aucun budget anticipé ou déficit n'est pris en compte pour la préparation des estimations des exercices financiers suivants et dans les calculs des contributions des Etats membres. L'emploi des excédents est réglementé par l'article 38(4) du Règlement d'UNIDROIT. Ce montant est indiqué ici parce que le Professeur Ignacio Tirado, nouveau Secrétaire Général qui a pris ses fonctions le 27 août 2018, fera une proposition et demandera l'autorisation d'utiliser l'excédent conformément au paragraphe 4 de l'article 38, lors de la 85^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, 4 octobre 2018).

² Etant donné que le niveau des arriérés et des retards dans le paiement des contributions de l'exercice financier 2017 était conforme à la tendance moyenne, le Secrétariat estime prudent d'anticiper un déficit modéré concernant les contributions des Etats membres en 2018, mais ne demande pas de fonds supplémentaires. Le Secrétariat propose de compenser autant que possible ce déficit dans les recettes en 2018 par une réduction des dépenses dans divers Chapitres.

³ En vertu de l'Accord de remboursement des taxes UNIDROIT-Etats-Unis, UNIDROIT attend le remboursement des taxes, pour cette année, d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document.

DEPENSES (en Euro) ¹

	Budget	Prévision	Solde
Chapitre 1 – Réunions et frais de voyage			
Art. 1 (Conseil de Direction) ²	50.000,00	44.400,28	5.599,72
Art. 2 (Commissaire aux comptes)	4.500,00	4.500,00	0,00
Art. 3 (Tribunal administratif)	0,00	0,00	0,00
Art. 4 (Comités d'experts)	120.000,00	120.000,00	0,00
Art. 5 (Missions et promotion des activités)	50.000,00	50.000,00	0,00
Art. 6 (Interprètes)	36.000,00	36.000,00	0,00
Art. 7 (Représentation)	8.000,00	8.000,00	0,00
Total partiel	268.500,00	262.900,28	5.599,72
Chapitre 2 – Rémunérations			
Art.1 (Rémunérations personnel cat. A. B et C et consultant) ³	1.179.293,00	1.124.293,00	55.000,00
Art. 2 (Rémunérations collaborateurs occasionnels) ⁴	20.000,00	32.000,00	-12.000,00
Art. 3 (Remboursement taxes) ⁵	15.000,00	15.000,00	0,00
Total partiel	1.214.293,00	1.171.293,00	43.000,00
Chapitre 3 – Charges sociales			
Art. 1 (Assurance invalidité, retraite et maladie) ⁶	414.327,00	404.327,00	10.000,00
Art. 2 (Assurance accidents)	9.000,00	8.786,45	213,55
Art. 3 (Indemnité personnel à la retraite)	2.250,00	2.250,00	0,00
Total partiel	425.577,00	415.363,45	10.213,55
Chapitre 4 – Frais d'administration			
Art. 1 (Papeterie) ⁷	20.000,00	14.202,09	5.797,91
Art. 2 (Téléphone, télécopie et Internet) ⁸	23.000,00	15.000,00	8.000,00
Art. 3 (Correspondance)	11.500,00	11.500,00	0,00
Art. 4 (Divers)	5.000,00	5.000,00	0,00
Art. 5 (Impression des publications)	15.000,00	15.000,00	0,00
Total partiel	74.500,00	60.702,09	13.797,91
Chapitre 5 – Frais d'entretien			
Art. 1 (Electricité)	20.000,00	20.000,00	0,00
Art. 2 (Chauffage)	20.000,00	20.000,00	0,00
Art. 3 (Eau)	7.000,00	7.000,00	0,00
Art. 4 (Assurance de l'immeuble)	12.000,00	12.000,00	0,00
Art. 5 (Matériel de bureau)	26.000,00	26.000,00	0,00
Art. 6 (Entretien de l'immeuble, charges pour services publics)	30.000,00	30.000,00	0,00
Art. 7 (Louage d'ouvrage)	45.000,00	45.000,00	0,00
Total partiel	160.000,00	160.000,00	0,00
Chapitre 6 – Bibliothèque			
Art. 1 (Achat de livres)	90.000,00	90.000,00	0,00
Art. 2 (Reliure)	9.000,00	9.000,00	0,00
Art. 3 (Logiciel)	30.000,00	30.000,00	0,00
Total partiel	129.000,00	129.000,00	0,00
Total des dépenses	2.271.870,00	2.199.258,82	72.611,18

NOTES EXPLICATIVES SUR LES DEPENSES AJUSTEES

¹ Sauf indication contraire, les dépenses moins importantes que prévues découlent des mécanismes de contrôle des dépenses adoptés par le Secrétariat compte tenu du déficit prévu suite au non-paiement des contributions pour l'exercice en cours.

² Les économies faites dans cet article du Budget ont été possibles grâce à l'initiative des Gouvernements de couvrir les frais de voyage des membres du Conseil de Direction, et aux efforts déployés par le Secrétariat en vue d'aider les membres du Conseil de Direction dans l'achat de leurs billets, de façon à profiter de tarifs avantageux, limitant de fait les frais de voyage.

³ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget résultent de la vacance temporaire du poste de Secrétaire Général. Comme indiqué ci-dessus (voir Recettes, note 1), le nouveau Secrétaire Général a pris ses fonctions le 27 août 2018.

⁴ Le Secrétariat prévoit de couvrir les frais supplémentaires estimés avec des fonds supplémentaires qui ont été reçus par Aviareto en 2017 conformément à un accord de licence de cinq ans en vertu duquel UNIDROIT fournit une version électronique de la troisième édition du Commentaire officiel du Protocole aéronautique de Sir Roy Goode à Aviareto, à la disposition des utilisateurs du Registre international (voir aussi note explicative 2 du projet de Budget – Recettes, UNIDROIT 2017 – A.G. (76) 8).

⁵ Il y a un ressortissant des Etats-Unis employé à UNIDROIT au moment de la rédaction du présent document, pour lequel le remboursement des taxes, pour cette année, doit être effectué par UNIDROIT (voir également la note 3 des recettes ajustées).

⁶ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget résultent également de la vacance temporaire du poste de Secrétaire Général (voir également la note 3 ci-dessus).

⁷ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget sont dues, au moins en partie, à la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'économie de papier, conformément à la recommandation de l'Assemblée Générale (UNIDROIT 2017 - A.G. (76) 10, para. 35 à 39).

⁸ Les économies réalisées au titre de cet article du Budget sont dues, au moins en partie, à l'utilisation accrue des réseaux de communications et des services de téléconférence (par exemple, Skype, GoToMeeting).